
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 22 octobre 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 22 octobre 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Nathalie Goulet

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des victimes de la COVID-19. Elle exprime également ses vœux de prompt rétablissement à la famille de la mairesse de Westmount, Mme Christina M. Smith.

La présidente d'assemblée remercie les membres du conseil et mentionne que le drapeau de Centraide flotte sur le mât de courtoisie de l'hôtel de ville pour nous rappeler que la campagne de financement Centraide est en cours à la Ville de Montréal.

Mme Barbe poursuit et nous informe que la mairesse de Baie d'Urfé, Mme Maria Tutino, a annoncé sa démission qui prendra effet à compter du 9 novembre prochain. Mme Barbe lui rend hommage, en mentionnant que Mme Tutino représente une mairesse dévouée à sa tâche, complètement engagée dans le développement de sa ville et le bien-être de ses citoyens, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, depuis les 15 dernières années. Mme Barbe la remercie et lui souhaite bonne chance.

La présidente d'assemblée cède ensuite la parole respectivement à la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, au maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, aux conseillers Sylvain Ouellet et Jim Beis.

Mme Plante prend la parole et mentionne que les 15 années passées par Mme Tutino à titre de mairesse de Baie d'Urfé ont contribué à tracer la voie pour d'autres femmes en politique. Elle remercie Mme Tutino pour ses loyaux services et lui souhaite bonne chance.

M. Masella enchaîne et mentionne qu'avec le départ de Mme Tutino, c'est une page d'histoire qui se tourne à Baie d'Urfé. M. Masella poursuit et exprime, en son nom personnel et aux noms des maires des villes liées, la plus profonde admiration pour les 15 années passées par Mme Tutino au service de ses citoyens, et aussi à défendre les intérêts de l'ensemble des villes liées. M. Masella énumère plusieurs qualités qui décrivent bien Mme Tutino, et parle de son rôle important lors de la reconstitution de la Ville de Baie d'Urfé, en 2005. M. Masella termine en remerciant Mme Tutino pour l'ensemble de son travail.

M. Sylvain Ouellet prend la parole à son tour et rappelle les nombreuses discussions agréables avec Mme Tutino lorsqu'elle siégeait la Commission sur l'eau et l'environnement. Il remercie Mme Tutino, et lui souhaite bonne chance pour la suite des choses.

M. Jim Beis prend ensuite la parole et se dit attristé d'avoir appris le départ de Mme Tutino, qu'il décrit comme une personne remarquable, dévouée et attentionnée. M. Beis remercie Mme Tutino pour les moments qu'ils ont partagés, et lui souhaite la santé, la chance et le succès dans les jours à venir.

La présidente d'assemblée cède ensuite la parole à Mme Maria Tutino, qui remercie les membres du conseil pour les hommages reçus. Mme Tutino poursuit et explique que c'est une décision très difficile pour elle que de démissionner de son poste de mairesse. Elle rappelle ses années passées à militer pour la défusion de Baie d'Urfé entre les années 2000 et 2005, et son élection par la suite à la tête de la Ville. Mme Tutino se dit reconnaissante de toutes les amitiés qu'elle a développées au fil de ses quatre mandats comme mairesse. Elle souligne aussi qu'elle aurait voulu être présente lorsqu'un partage plus équitable des dépenses entre les villes de l'agglomération et la Ville centre sera mis au point. Mme Tutino souligne au passage le travail de toutes les équipes impliquées dans la préparation des conseils d'agglomération, remercie tout le monde et enjoint ses collègues de prendre soin de leurs proches comme ils prennent soin de leur municipalité.

La présidente d'assemblée remercie Mme Tutino, et cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui désire lui aussi rendre hommage à Mme Tutino.

M. Dorais rappelle combien Mme Tutino était toujours bien préparée lors des réunions, qu'elle représente une force tranquille et qu'elle est une personne de coeur. Il a été étonné d'apprendre la nouvelle du départ de Mme Tutino, et constate une fois de plus que la COVID-19 vient bousculer nos vies. Il remercie Mme Tutino pour sa contribution tant à la Ville de Baie d'Urfé, que pour le West-Island et le conseil d'agglomération.

Mme Tutino prend la parole et remercie à nouveau les membres du conseil.

La présidente d'assemblée remercie Mme Tutino, et poursuit avec la suite de l'ordre du jour.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des huit questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christiane Nathalie Geillon	Mme Giuliana Fumagalli (M. Sylvain Ouellet)	Les résidents du quartier Villeray souhaiteraient savoir si des mesures telles que l'emploi de machines innovantes ou adaptées pour limiter la pollution par le bruit des chantiers privés longue durée dans les quartiers résidentiels peuvent être mises en œuvre rapidement en raison du télétravail lié à la COVID-19 ?
Mme Christine Brizard	Mme Dominique Olivier (M. Éric Alan Caldwell)	En lien avec le point 07.03, soit le dépôt du rapport de l'OCPM portant sur la création du quartier Namur-Hippodrome, quelles sont les prochaines étapes qui sont prévues au niveau de l'OCPM et la Ville de Montréal jusqu'en 2023?

Question de	À	Objet
Mme Norma Grillo	Mme Caroline Bourgeois (M. François Limoges)	J'ai appelé au 311 pour me plaindre des détours interminables que je dois prendre, et, comme à chaque fois que j'appelle, j'ai dû attendre près d'une heure sur le "HOLD". J'ai malgré tout, après 3 tentatives, fini par avoir un retour d'appel et j'ai parlé avec M.Haka. Il n'avait pas de réponse, je sentais qu'il réalisait que vous aviez mis les automobilistes du quartier dans un piège dont on ne se sort pas sans des délais interminables sur les divers boulevards du quartier. Q: Pourquoi est-il si compliqué et long de pouvoir parler à quelqu'un à la ville lorsque nous avons des problèmes? Il faut VRAIMENT vouloir donner notre opinion pour utiliser le 311, car on ne les sent pas très désirée à ce numéro.
M. Sebastien Gagnon	M. Éric Alan Caldwell	La limite de 30 Km/h sur Gouin est ridicule. Je dois maintenant utiliser souvent l'avenue Jacques-Rousseau vu le sens unique de Perras, il y a des familles et la limite est à 40 km/h ce que je trouve raisonnable, vous devriez peut-être y faire aussi une piste cyclable, il n'y en a pas sur cette rue ! Les vélos vont maintenant plus vite que les automobilistes sur Gouin et n'ont ABSOLUMENT aucuns regards pour les piétons. Les automobilistes qui roulaient à 70-80 Km/h auparavant le font encore, et les arrêts qui ont été ajoutés ne sont pas plus respectés que les autres déjà sur place avant vos modifications. Q: Pourquoi les Policiers ne sont-ils pratiquement jamais présents?
M. Christian Gagnon	Mme Caroline Bourgeois (M. Éric Alan Caldwell)	Je demande à ce qu'un employé de la ville soit assigné à compter le nombre d'utilisateurs de la piste cyclable/piétonnière du Boulevard Gouin durant une semaine. Je remarque une baisse très importante de l'utilisation qui a débuté après 2 semaines d'ouverture de ce projet. Même le weekend du 26 Septembre où nous avons eu des températures estivales, il n'y avait que quelques vélos occasionnels sur la piste. Vous empêchez des centaines d'automobiles par jour d'utiliser Gouin vers l'ouest et nous obligez à faire des détours. J'exige le démantèlement immédiat de ce fiasco qui nous a coûté à nous les contribuables près de 400 000\$, une honte Mme Bourgeois !

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Nancy Morasse	Mme Caroline Bourgeois (Mme Valérie Plante)	Si nous avons le malheur de suivre des camions de collecte sur Gouin, alors qu'ils doivent collecter les 2 côtés de rues, nous ne pouvons pas prendre une avenue vers le sud car Perras et M-Duplessis sont en travaux, que devons-nous faire (A part, évidemment, de produire des quantités astronomiques de gaz à effets de serre)? Lorsque nous finissons par aller chercher Perras par ce détour pour pouvoir nous diriger vers l'ouest et que nous nous retrouvons derrière quelqu'un veut tourner à gauche, nous devons tous attendre durant de nombreux changements de feux avant de ne pouvoir poursuivre notre chemin. J'ai fait la demande plus tôt cette année de repousser la fermeture de Gouin d'un an, puisque de toute façon, le donner à la fin Août est tard dans la saison. On m'a répondu que le boul. Perras pouvait amplement prendre ce surplus de circulation. Q: Pourquoi ne pas avoir attendu un an pour que les travaux sur les rues de détournements ne soient terminés?
Mme Céline Forget	M. Éric Alan Caldwell	J'en suis à ma troisième demande d'éclaircissement sur le futur parc P-3 à Outremont. Vous avez mentionné que la réalisation a été décalée, les intrants n'étant pas encore fixés parce qu'il semble y avoir une variable que vous ne semblez pas vouloir mentionner. Quel est cet usage riverain du parc qui influencera sa conception et qui orientera ses aménagements?
Mme Patrizia Vinci	Mme Nathalie Goulet et M. Éric Alan Caldwell	En lien avec le point 07.03, soit le dépôt du rapport de l'OCPM portant sur la création du quartier Namur-Hippodrome, comment la Ville de Montréal s'assurera concrètement que l'Analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle ADS+ soit appliquée systématiquement à l'ensemble de la planification projet (et non seulement à la planification des espaces publics), et ce pendant toutes les étapes de sa réalisation?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 38. Elle remercie les six personnes s'identifiant comme femmes et les deux personnes s'identifiant comme hommes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	En lien avec le Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le développement de l'Hippodrome et prolongement du boulevard Cavendish : 1- Est-ce qu'il y aura la création d'un comité des élus? 2- Est-ce que les études vont se poursuivre? 3- Quand sera envoyé l'Avis au Ministère de l'environnement pour passer au BAPE, au plus tard le 1 ^{er} mai 2021?

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare période de questions des membres du conseil close à 17 h 44.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG20 0484**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 30.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0485**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 septembre 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 septembre 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 octobre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG20 0486

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 septembre 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 septembre 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 octobre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 30 septembre 2020.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 septembre 2020.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 septembre 2020.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG20 0487

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé : « Projet de révision des critères d'examen et élargissement du rôle de la Commission permanente sur l'examen des contrats - Rapport d'étude et de recommandations »

La mairesse du Village de Senneville, Mme Julie Brisebois, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé : « Projet de révision des critères d'examen et élargissement du rôle de la Commission permanente sur l'examen des contrats - Rapport d'étude et de recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG20 0488

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : « Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale sur la gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale sur la gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.02

CG20 0489

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : « Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale concernant la gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale concernant la gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.03

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « dépôt ».

CG20 0490

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2021

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2021, et le conseil en prend acte.

07.01 1200310001

CG20 0491

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2020 en date du 31 août 2020 - Volet agglomération, et de l'état des revenus et des charges réels global Ville au 31 août 2020, comparé avec le 31 août 2019

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2020 en date du 31 août 2020 - Volet agglomération, ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2020 comparé avec le 31 août 2019, et le conseil en prend acte.

07.02 1203843036

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0492

Accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur exclusif), pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « CPA-GARE », pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 442 729 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur exclusif), pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « CPA-GARE », pour une somme maximale de 442 729 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1200206003

CG20 0493

Accorder des contrats à Placement Potentiel inc. et Axia Services pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} novembre 2020, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 7 021 958,40 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18206 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, le contrat d'entretien sanitaire, de désinfection et de grand ménage pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées au regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18206;

FIRMES	LOTS	MONTANT (taxes incluses)
Placement potentiel inc.	#1	617 527,17 \$
Placement potentiel inc.	#2	508 925,63 \$
Axia Services	#3	1 245 219,40 \$
Axia Services	#4	1 047 067,64 \$
Axia Services	#5	702 823,66 \$
Axia Services	#6	936 727,14 \$
Placement potentiel inc.	#7	904 306,46 \$
Axia Services	#8	682 970,13 \$

2 - d'autoriser une dépense de 376 391,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207157004

CG20 0494

Accorder un contrat gré à gré à TMEIC International Corporation, pour la fourniture de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 392 467,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 392 467,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1203438038

CG20 0495

Accorder un contrat à Le Groupe Desfor pour les services de surveillance des chantiers d'abattage en milieu boisé des parcs-nature, pour les années 2020-2021 - Dépense totale de 245 724,73 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18374 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Le Groupe Desfor, le contrat pour les services de surveillance des chantiers d'abattage en milieu boisé des parcs-nature pour 2020-2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 673,68 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18374;
- 2 - d'autoriser une dépense de 32 051,05 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1208895003

CG20 0496

Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 847 981,63 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 847 981,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1207684004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0497

Conclure une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de support pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 12 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, pour un montant maximal de 299 196,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 12 mois, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture sur demande de support pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une somme maximale de 299 196,91 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 novembre 2019;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement de l'année 2020 du Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208087001

CG20 0498

Autoriser le remplacement, sans coût supplémentaire, du spectromètre de marque Q-Exactive, dont la production sera interrompue à la fin de 2020 et qui fait partie intégrante de la configuration du chromatographe en phase liquide (LC-MS-MS), par une nouvelle série de spectromètre de masse à haute résolution Exploris 120 offrant une performance supérieure, dans le cadre du contrat accordé à Thermo Fisher Scientific inc. (CG20 0383)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le remplacement, sans coût supplémentaire, du spectromètre de marque modèle Q-Exactive, dont la production sera interrompue à la fin de 2020 et qui fait partie intégrante de la configuration du chromatographe en phase liquide (LC-MS-MS), par une nouvelle série de spectromètre de masse à haute résolution Exploris 120 offrant une performance supérieure, dans le cadre du contrat accordé à Thermo Fisher Scientific inc. (CG20 0383).

Adopté à l'unanimité.

20.07 1203438011

CG20 0499

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour des travaux d'installation d'un refroidisseur à compresseur centrifuge de 720 tonnes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 612 586,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP20021-163537-C (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation d'un refroidisseur à compresseur centrifuge de 720 tonnes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 510 489 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20021-163537-C;

- 2- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1203438035

CG20 0500

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée. pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Beauséjour - Dépense totale de 1 660 701,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP20029-171637-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1497;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Beauséjour, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 383 918,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20029-171637-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 276 783,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1203438034

CG20 0501

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 70 000 \$ au Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises bioalimentaires visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 70 000 \$ au Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises bioalimentaires visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1207019006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0502

Approuver la modification à la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Cegid inc. (CG19 0601), pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification à la convention de services professionnels à la suite du contrat accordé à Cegid inc. (CG19 0601), pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207684005

CG20 0503

Approuver un projet de deuxième bail par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois ans et neuf mois, rétroactivement du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens, sur un terrain situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés - Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 24 732 \$, pour le terme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un deuxième projet de bail par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois ans et neuf mois, rétroactivement du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, une partie du terrain situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 10 305 pieds carrés (957 mètres carrés), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de faire du compostage et d'organiser des activités publiques pour les citoyens, et ce, selon les termes et conditions prévues au projet de bail. Le montant total de subvention pour cette occupation est de 24 732 \$ pour le terme.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1200515007

CG20 0504

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 210 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux commerçants visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 210 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux commerçants visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1207019004

CG20 0505

Accorder un soutien financier de 510 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2020, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 510 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2020, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1205178001

CG20 0506

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à Communautique pour appuyer l'organisation des événements FAB16 et Fab City qui auront lieu à Montréal du 9 au 15 août 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 100 000 \$ à Communautique afin d'appuyer l'organisation des événements FAB 16 et Fab City, qui auront lieu à Montréal du 9 au 15 août 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1201084001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0507

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à la firme Kemira water solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées et aux usines d'eau potable, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 22 496 008,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18235 (lots 1 et 2: 1 soum. et lot 3: 2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1558;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, trois contrats pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées et aux usines d'eau potable, pour une période de 24 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18235;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Kemira Water Solutions Canada inc.	Sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	17 982 090 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Chlorure ferrique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	2 697 313,50 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Sulfate d'aluminium pour les usines d'eau potable	1 816 605 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1203438032

CG20 0508

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture de six boîtes de fourgon 17 pieds avec équipements, accessoires et aménagement pour camion d'aqueduc - Dépense totale de 2 668 450,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18243 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2020 par sa résolution CE20 1557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Précisions Provençal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six boîtes de fourgon 17 pieds avec équipements, accessoires et aménagement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 425 864,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18243;
- 3- d'autoriser une dépense de 242 586,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1205382004

CG20 0509

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec la firme Bouty inc. pour la fourniture, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints, pour une durée de cinq ans, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 4 911 318,66 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17025 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1562;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17025;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bouty inc.	1	3 251 372,28 \$
Bouty inc.	2	1 019 339,60 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 640 606,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1204338003

CG20 0510

Prendre connaissance du rapport de la commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs - Dépense totale de 6 958 404,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15614 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1567;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 5 477 409 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15614;
- 3- d'autoriser une dépense de 821 611,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 659 383,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de prioriser, pour l'année 2022 et les années suivantes, les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 26 247 \$, net des ristournes de taxes (ou 28 744 \$, taxes incluses);
- 6- de prioriser, pour l'année 2022 et les années suivantes, les dépenses d'entretien sanitaire et paysager du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 31 710 \$, net des ristournes de taxes (ou 34 727 \$, taxes incluses);
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1201670002

CG20 0511

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation par insertion et par application de polymère renforcé par fibre de carbone d'une conduite d'eau en béton-acier de 1800 mm de diamètre dans le boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Renaude-Lapointe et la 6^e Avenue, ainsi que des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie - Dépense totale de 4 543 017,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10350 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2020 par sa résolution CE20 1570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation par insertion et par l'application de polymère renforcé par fibre de carbone d'une conduite d'eau en béton-acier de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Renaude-Lapointe et la 6^e Avenue, ainsi que des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 804 872,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10350;
- 3- d'autoriser un montant de 475 609,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 262 536,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.20 1207910001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0512

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean water works inc., pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine, entre le boul. Saint-Laurent et la rue Saint-Timothée - Dépense totale de 4 325 600 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP20031-182298-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Clean water works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine entre le boul. Saint-Laurent et la rue Saint-Timothée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 438 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20031-182298-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 687 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1203438037

CG20 0513

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L.A. Hébert ltée pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans boulevard de Pierrefonds, entre la rue de Riva-Bella et la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 17 955 503,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10321 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 955 503,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans le boulevard de Pierrefonds, entre la rue de Riva-Bella et la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, incluant contingences et frais incidents;
- 3 - d'accorder à L.A. Hébert ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 15 216 528,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10321;
- 4 - d'autoriser un montant de 1 825 983,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser un montant de 912 991,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.22 1205072002

CG20 0514**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (8 310 278,03 \$), FNX-INNOV inc. (8 569 546,65 \$) et SNC- Lavalin inc. (8 577 871,53 \$), toutes, taxes incluses, pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Appel d'offres public 20-18138 (6 soum., 5 conformes) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2 - de conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18138;
- | Firme | Montant maximal
(Taxes incluses) | Contrat (Lot) |
|--------------------------------|---|----------------------|
| Contrat 1 Les Services EXP inc | 8 310 278,03 \$ | 1 |
| Contrat 2 FNX-INNOV inc. | 8 569 546,65 \$ | 2 |
| Contrat 3 SNC- Lavalin | 8 577 871,53 \$ | 3 |
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
 - 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1207231069

CG20 0515

Accorder quatre contrats, dont deux contrats à Clean Harbors Québec inc. pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - dépense totale de 1 654 021 \$, taxes et contingences incluses - et deux contrats à C.R.I. Environnement inc, pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres pour 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - dépense totale de 1 827 311 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18096 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots identifiés, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, les contrats pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD), incluant le traitement des matières collectées, et pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales et les contingences indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 20-18096 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Contrats (taxes incluses)	Contingences	Total (taxes et contingences incluses)
Clean Harbors Québec inc.	Collecte itinérante 1	788 533 \$	31 541 \$	820 074 \$
Clean Harbors Québec inc.	Collecte itinérante 2	801 873 \$	32 075 \$	833 947 \$
CRI Environnement inc.	Cours de voirie	202 844 \$	8 114 \$	210 958 \$
CRI Environnement inc.	Écocentres	1 554 186 \$	62 167 \$	1 616 353 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1208501001

CG20 0516

Conclure trois ententes cadres, pour une période de quatre ans, avec les firmes suivantes : Les Ressorts LaSalle inc. (Lot 1; 1 130 872,26 \$) et Ressorts Idéal Ltée (Lot 2; 649 051,39 \$ et Lot 3; 657 144,33 \$), taxes incluses pour chacun des lots, pour le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds - Appel d'offres public 20-18139 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18139;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
LES RESSORTS LASALLE INC.	Lot # 1 - Secteur Ouest	1 130 872,26 \$
RESSORT IDÉAL LTÉE	Lot # 2 - Secteur Est SIM	649 051,39 \$
RESSORT IDÉAL LTÉE	Lot # 3 - Secteur Est sans SIM	657 144,33 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1205382002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0517

Résilier le contrat accordé à Tria Écoénergie inc. (CG20 0266) / Accorder un contrat à GFL Environmental inc. pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 21 mois, avec une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 1 226 862 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18331 (1 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, pour un montant total de 751 544 \$ (taxes nettes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de résilier le contrat accordé à Tria Écoénergie inc (CG 20 0266), plus bas soumissionnaire conforme, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle (Lot 5), pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18043;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire GFL Environmental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 21 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 226 862 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18331;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2021 comme suit : de 371 012 \$ en 2021, de 380 532 \$ en 2022;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1205308002

CG20 0518

Accorder un contrat à Groupe Éclair inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2101 « Protection incendie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 108 928,94 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15522 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1572;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Groupe Éclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2101 « Protection incendie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 833 851,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15522;
- 2- d'autoriser une dépense de 275 077,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1206810011

CG20 0519

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec les firmes GLT+ inc. (764 698,73 \$, taxes incluses), Consultants Legico-CHP inc. (652 483,13 \$, taxes incluses) et Macogep inc. (464 499 \$, taxes incluses), pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures du réseau routier - Dépense totale de 1 881 680,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18277 (5 soum.) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1577;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18277;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
GLT+ inc.	764 698,73 \$	36 mois	1
Consultants Legico-CHP inc.	652 483,13 \$	36 mois	2
Macogep inc.	464 499 \$	36 mois	3
TOTAL	1 881 680,86 \$		

- 2 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1207231063

CG20 0520

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour l'année 2020-2021, dans le cadre du Fonds de développement des territoires / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais (C-SAM) afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour l'année 2020-2021, dans le cadre du Fonds de développement des territoires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1208741004

CG20 0521

Autoriser l'utilisation d'un montant de 759 896,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre des contrats accordés à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG18 0184), d'une durée de 56 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1553;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation d'un montant de 759 896,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre des contrats accordés à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG18 0184), d'une durée de 56 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187855001

CG20 0522

Autoriser une dépense de 5 981 133,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG, anciennement CSPQ) (CG20 0207)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1597;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 981 133,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG, anciennement CSPQ) (CG20 0207);
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville, à signer le formulaire d'autorisation de commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses à même le budget du PTI 2020 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1205942006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 30.02, 30.03 et 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0523

Autoriser une dépense de 212 548,42 \$, taxes incluses, afin de rembourser à la Cité de Dorval le coût des travaux de réfection de pavage d'asphalte et de bordures de béton effectués à la caserne 63, propriété de la Ville de Montréal, située au 530, boulevard Bouchard, à la Cité de Dorval

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 212 548,42 \$, taxes incluses, pour rembourser à la Cité de Dorval le coût des travaux de réfection de pavage d'asphalte et de bordures de béton effectués à la caserne de pompiers 63;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1205350002

CG20 0524

Adopter la mise à jour du Cadre de gouvernance des projets et des programmes applicables à la Ville de Montréal et couvrant l'ensemble des projets et des programmes municipaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la mise à jour du Cadre de gouvernance des projets et des programmes applicable à la Ville de Montréal et couvrant l'ensemble des projets et des programmes municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1201613001

CG20 0525

Approuver le retrait du sous-critère relatif à l'octroi à un consortium de la liste des critères d'examen de la Commission permanente sur l'examen des contrats, qui s'applique actuellement aux contrats de biens et services et aux contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ainsi qu'aux contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le retrait du sous-critère relatif à l'octroi à un consortium de la liste des critères d'examen de la Commission permanente sur l'examen des contrats, qui s'applique actuellement aux contrats de biens et services et aux contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ainsi qu'aux contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1205051001

CG20 0526

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 9172-1415 Québec inc. et 9172-1472 Québec inc. pour une somme totale de 535 000 \$, en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle, dont 325 000 \$ (avec intérêts et indemnité additionnelle) reste à payer, plus les frais d'experts des expropriées, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation aux fins de construction de logements sociaux du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par l'article 1 du plan C-64 Saint-Henri, et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion d'une somme supplémentaire de 65 707,82, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 9172-1415 Québec inc. et 9172-1472 Québec inc. pour une somme totale de 535 000 \$, en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle, dont 325 000 \$ (avec intérêts et indemnité additionnelle) reste à payer, plus les frais d'experts des expropriées, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation aux fins de construction de logements sociaux du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par l'article 1 du plan C-64 Saint-Henri et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion d'une somme supplémentaire de 65 707,82 taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Alexandre Auger du Service des affaires juridiques, les chèques suivants:
 - a) au montant de 325 000 \$, taxes incluses, représentant le solde de l'indemnité totale à payer (535 000 \$ - 210 000 \$) plus les intérêts au taux annuel de 5 % et l'indemnité additionnelle calculés à compter du 1^{er} octobre 2018, et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque;
 - b) les frais d'experts totalisant la somme de 28 714,59 \$ taxes incluses;Les chèques pour ces montants devront être émis à l'ordre de Beauregard avocats en fidéicommiss;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1207384001

CG20 0527

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1206723005

CG20 0528

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734, du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1207199005

CG20 0529

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1201179014

CG20 0530

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » / Réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1208927002

CG20 0531

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1207953002

CG20 0532

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1208978002

CG20 0533

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1200076002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0534

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 par sa résolution CG20 0469;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 par sa résolution CG20 0469;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2020, par sa résolution CE20 1385;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1200025004

Règlement RCG 09-023-13

CG20 0535

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 par sa résolution CG20 0470;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 par sa résolution CG20 0470;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020, par sa résolution CE20 1435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1208168003

Règlement RCG 19-003-1

CG20 0536

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 par sa résolution CG20 0471;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 par sa résolution CG20 0471;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020, par sa résolution CE20 1436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1208168001

Règlement RCG 19-026-1

CG20 0537

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 novembre 2020

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 octobre 2020 par sa résolution CG20 0483;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 octobre 2020 par sa résolution CG20 0483;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2020, par sa résolution CE20 1545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1201024002

Règlement RCG 20-014-5

CG20 0538

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0161;

Vu le dépôt et l'adoption du projet de règlement P-RCG 14-029-3 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0161;

Attendu que la Commission permanente sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique par visioconférence sur ce projet de règlement le 16 septembre 2020, à 14 h;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-3 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1200867002

Règlement RCG 14-029-3

CG20 0539

Nommer l'édifice administratif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) situé au 10351, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est en l'honneur de madame Jacinthe Fyfe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « Édifice Jacinthe-Fyfe » l'édifice administratif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) situé au 10351, rue Sherbrooke Est, à Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521005

CG20 0540

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Renée-Chantal Belinga à titre de présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sophie Thiébaud;
- Mme Sophie Thiébaud à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Sterling Downey;
- Mme Mindy Pollak à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Marianne Giguère;
- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Fanny Magini à titre de membre à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Maeva Vilain.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CG20 0541

Nomination de Mme Lili-Anne Tremblay en remplacement de Monsieur Michel Bissonnet, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Lili-Anne Tremblay en remplacement de monsieur Michel Bissonnet, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1203022014

À 17 h 58, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE